

# Tribune : L'art est essentiel pour la diversification patrimoniale

/ 27 juin, 2022



*Par Nolan F Darmon (en photo), fondateur de NexeArt Capital et expert agréé en art contemporain et art urbain à la C.E.C.O.A*

D'art d'art sur le marché de l'Art ? Alors que les marchés financiers sont agités par la hausse des taux d'intérêt et une inflation galopante, le marché de l'art lui résiste très bien. Il enregistre des résultats records : 195 millions de dollars d'Andy Warhol chez Christie's début mai 2022 à New York pour la Shot Sage Blue Marilyn (1964), ... et ce, avec une fiscalité quasi nulle ou presque... Certes tout le monde ne peut s'offrir un Andy Warhol mais trop souvent méconnues des professionnels de la gestion de patrimoine, les œuvres d'art restent accessibles et offrent de très bons taux de retour sur investissement.

En 2022, appréhender l'art comme un actif pouvant répondre à des objectifs de gains au même titre que le private equity, les obligations ou tous types d'investissements traditionnels permet aux Investisseurs d'appréhender l'art dans leur stratégie de diversification. Aux Etats Unis, ce type de stratégie patrimoniale est de plus en plus commun et des sociétés proposent même d'acheter des parts d'œuvres de maître (masterworks.io) avec des tickets d'entrées à 20.000 euros et des TRI de 3% cible par an.

## **Un marché structuré**

Marché à part entière avec ses codes, ses règles et ses acteurs, l'art jouit comme la finance d'une dimension mondiale, d'un second marché au même titre que l'immobilier et de titres de propriété. Il dispose également d'un large choix de supports ou médiums, de courants (ancien, moderne, contemporain) et de gamme de prix.

Ce marché bénéficie surtout d'une fiscalité très avantageuse sur les plus-values pour les particuliers et de solutions de financements très avantageuses pour les entreprises, chefs d'entreprise et personnes morales. Il répond aux objectifs de succession et de retraite grâce à la constitution d'une collection et d'un patrimoine artistique.

Tous ces atouts sont trop méconnus, alors que les collectionneurs ou investisseurs avertis vous diront que l'art est le seul marché qui permet, à tout investisseur intéressé, une diversité de choix et d'opportunités propices aux investissements souvent meilleurs selon ses objectifs patrimoniaux que ceux de certains investissements traditionnels.

“  
NexeArt Capital est une société spécialisée en investissement en art. Ses experts ont un rôle de conseiller en investissement artistique à l'image d'un conseiller en investissement financier sur des actifs traditionnels. La société accompagne ses clients et les clients de ses partenaires CGP sur la constitution, la gestion privée, la circularité et le financement de leur patrimoine artistique.  
”

## Stabilité

Ce marché qui existe depuis la nuit des temps a toujours été un marché assez stable qui peut engendrer des gains à court terme, si vous achetez une œuvre authentique d'un artiste coté à un prix inférieur à celui du prix de marché. Cela suppose d'être bien informés et conseillés sur la rareté des œuvres et l'attractivité future pour l'artiste. C'est encore plus vrai à long terme où, il n'est plus rare de voir des gains considérables sur l'art contemporain et moderne, comme l'œuvre Chop Suey d'Edward Hopper achetée 170.000 dollars en 1973 a été vendue 91,8 millions de dollars en 2021.

L'accès à ces artistes et ces valeurs n'est pas évident, mais avec la démocratisation, l'accès à l'information facilitée par Internet, les ventes en live et la mondialisation du marché de l'art, des œuvres sont désormais abordables avec des tickets d'entrée relativement bas pour générer du profit.

Contrairement aux idées reçues, il n'est pas nécessaire d'être expert ou passionné pour investir en art, il faut surtout être bien conseillé.

## L'intérêt en gestion de patrimoine

En plus d'allier passion et diversification avec une fiscalité attractive, investir sur des œuvres d'art s'intègre parfaitement dans une stratégie de gestion de patrimoine.

- Diversifier son portefeuille : comme tout bon épargnant, chacun sait que la diversification est primordiale. L'art est une classe d'actifs idéale car elle est décorrélée des marchés financiers et fait preuve d'une stabilité rare. Pareil pour ce qui est de l'inflation, où

“

### Année record

Sur les six premiers mois de 2022 des records mondiaux ont été enregistré sur tous les courants confondus dont le marché des NFT (1). Sur un marché de l'art contemporain évalué à 2,7 milliards de dollars, les jetons non fongibles représentaient 127 millions de dollars sur les quatre premiers mois de 2022)

”

- Posséder un actif tangible : tout comme l'immobilier physique, l'art répond à des objectifs à court, moyen ou long terme. Mais à la différence d'autres placements, on possède son investissement, on garde son œuvre le temps voulu et on la cède quand on veut avec la performance souhaitée. A condition, bien sur de trouver un acheteur.

- Une rentabilité intéressante : selon notre expérience, une œuvre d'art de plus de 50.000 euros est un investissement qui peut rapporter environ 15% par an sur 5 ans. Le rendement des placements en art situé entre 20.000 et 50.000 euros peut lui générer du 10% à 12% par an et entre 5.000 et 10.000 euros 6% à 8% par an. Les performances des œuvres de moins de 5.000 euros sont plus incertaines car il y a beaucoup d'artistes et d'œuvres produites. On trouve néanmoins dans cette catégorie des records de TRI comme dans le cas du graffiti américain (Kaws, Futura, A one, Basquiat), en France et au Royaume-Uni, avec Space Invader et Banksy ou encore des artistes contemporains africains tel que Amoako Bofo ou Aboudia qui ont vu leurs côtes multiplier par 10 entre 2015 et 2022.

## **Une fiscalité avantageuse**

Le marché de l'art dispose d'une fiscalité simple, avantageuse et sans montant maximum. On peut la résumer en trois points clefs.

Si le prix de la revente d'une œuvre d'art est inférieur à 5.000 euros, il n'y aura aucune imposition sur la plus-value.

Si un particulier vend son œuvre d'art avant 22 années de détention, une taxation de la plus-value de 6,5% sur le prix de revente est appliqué.

Si un particulier peut justifier de plus de 22 années de détention (facture, certificat), lors de la vente de son œuvre il ne sera assujetti à aucune taxe sur la plus-value. Pour illustrer ce propos,

l'heureux acquéreur d'un tableau de Basquiat dans les années 80 qui aurait payé son œuvre 22.000 euros, ne paierait aucune taxe sur la plus value s'il la revendait au cours actuel (environ 40 millions de dollars). S'il l'avait revendu avant les 22 ans de détention il aurait payé 2,6 millions de dollars d'impôt....

Bien entendu, tout n'est pas rose et comme tout marché, il y a des risques à investir dans l'art. Cependant, le risque de liquidité souvent avancé n'est pas forcément si problématique. Beaucoup pensent que les œuvres ne seront pas faciles à vendre à moins d'avoir été conseillés par des experts en art et finance. Ils n'ont pas tort car c'est grâce à ces sociétés, comme NexeArt Capital, que la circularité est assurée, tout comme une société de gestion immobilière liquiderait un fonds à l'échéance du véhicule...

Le marché de l'art est encore trop méconnu, vu comme inaccessible, réservé aux connaisseurs. Pourtant, il offre aux investisseurs avertis et initiés par leurs conseillers des plus-values incomparables, une fiscalité unique et des perspectives sur le non-côté qui peuvent générer des revenus très intéressants et aider à préparer votre retraite et votre succession.

**(1) Le marché des NFTs est en baisse avec la chute des cryptos, notre recommandation est d'acquérir des œuvres physiques.**